ABCédric Piscine
SARL au capital de 7 000 Euros
Siège social : 14 rue Auguste Râteau 17640 VAUX SUR MER
RCS SAINTES 500 574 785

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 27 janvier, à dix-neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Cédric LAFAGE.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :
- Monsieur Cédric LAFAGE, propriétaire de 315 parts, représentant 315 voix, Gérant de la société.
- Madame Virginie LAFAGE, propriétaire de 35 parts, représentant 35 voix.

Soit au total 2 associé(s) présent(s), totalisant 350 Parts sur les 350 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée a désigné Madame Virginie LAFAGE comme secrétaire de séance.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont a eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert de siège social
- Modification corrélative des statuts
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance ratifie la décision du gérant de transférer rétroactivement au 1er janvier 2025, le siège social situé 14 rue Auguste Râteau à VAUX SUR MER (17640)

au 81 route de la Roche – 17640 VAUX SUR MER

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article n° 4 des statuts :

Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **81 Route de la Roche – 17640 VAUX SUR MER.**

Il pourra être transféré en tout autre lieu du département de la Charente Maritime, par simple décision de la gérance, et partout ailleurs par décision extraordinaire des associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales nécessaires.

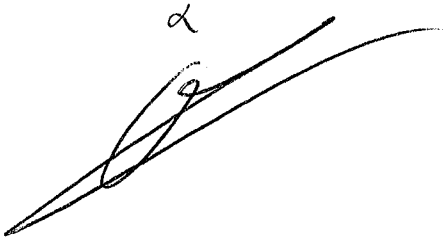
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Signature des associés

Cédric LAFAGE



Virginie LAFAGE

